

Particuliers

Carte de résident de longue durée-UE (étranger en France depuis 5 ans)

Si vous résidez de façon légale et ininterrompue depuis au moins 5 ans en France ou avez une , vous pouvez obtenir une carte de résident mention **résident de longue durée – UE** . Vous devez également remplir d'autres conditions pour l'obtenir (ressources, assurance maladie, intégration). Cette carte vous autorise à séjourner dans d'autres pays de l'Union européenne. Elle est valable 10 ans et est renouvelable.

Que permet la carte de résident de longue durée-UE ?

La carte de résident mention **résident de longue durée – UE** vous autorise à continuer de séjourner en France après y avoir séjourné régulièrement pendant 5 ans.

Cette carte vous autorise à travailler en France.

Elle vous permet également de séjourner plus de 3 mois, sans visa de long séjour, dans certains pays membres de l'Union européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Italie, Lituanie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède). Vous devrez demander un titre de séjour dans le pays d'accueil en fonction du motif de votre installation.

Qui est concerné par la carte de résident de longue durée-UE ?

Pour obtenir la carte de résident de longue durée – UE, vous devez être étranger non européen et remplir des conditions concernant votre durée de résidence en France. Vous devez également justifier de ressources, d'une couverture maladie et de votre intégration républicaine.

Attention

d'autres règles s'appliquent si vous êtes européen ou [algérien \(https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F2257\)](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F2257)

Séjour régulier et ininterrompu d'au moins 5 ans

Cas général Carte bleue européenne

Assurance maladie

Vous devez disposer d'une assurance maladie.

Ressources

Cas général Vous touchez l'AAH ou l'Asi

Intégration dans la société française

Pour obtenir la carte de **résident longue durée – UE**, votre intégration républicaine dans la société française est aussi prise en compte.

Cas général Vous avez plus de 65 ans

Comment demander la carte de résident de longue durée-UE ?

Vous devez déposer votre demande de carte dans les 2 mois précédant la date d'expiration de votre titre de séjour. Dans certains cas, vous devez faire parvenir votre demande par courrier.

Dans tous les cas, avant de vous déplacer, renseignez-vous d'abord sur le site internet de votre préfecture.

Où s'adresser ?

[Préfecture \(http://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Prefectures\)](http://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Prefectures)

Où s'adresser ?

[Sous-préfecture \(http://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Prefectures\)](http://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Prefectures)

Où s'adresser ?

[Préfecture de police de Paris – Service des titres de séjour](https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/demarches/titres-de-sejour-nous-contacter)

[\(https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/demarches/titres-de-sejour-nous-contacter\)](https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/demarches/titres-de-sejour-nous-contacter)

Attention

Il n'est pas possible d'effectuer les démarches dans certaines sous-préfectures. Renseignez-vous sur le site internet de votre préfecture.

Si votre dossier est complet, vous recevez un [récépissé \(https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F15763\)](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F15763) dans l'attente de la réponse de la préfecture.

Votre demande est acceptée

Votre demande est refusée

Attention

Si votre récépissé arrive à la fin de sa période de validité et que vous n'avez pas de réponse de la préfecture, il est possible que le délai de traitement soit rallongé. Dans ce cas, vous pouvez obtenir le renouvellement de votre récépissé. Renseignez-vous sur le site internet de votre préfecture.

Quels sont les documents à fournir pour la carte de résident de longue durée-UE ?

- Copie intégrale d'acte de naissance comportant les mentions les plus récentes, accompagnée si nécessaire de la décision judiciaire ordonnant sa transcription
- Passeport (pages concernant l'état civil, les dates de validité, les cachets d'entrée et les visas) ou attestation consulaire avec photo
ou carte d'identité avec photo
ou carte consulaire avec photo
ou certificat de nationalité de moins de 6 mois avec photo
- Justificatif de domicile (<https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F33052>)
datant de moins de 6 mois
- 3
photos (<https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F10619>)
.
Si la demande est faite sur internet : indiquez le code de la e-photo (fourni par le photographe ou la cabine agréée sur la planche photo).
Si vous n'avez pas encore de e-photo, vous pouvez
localiser un service photo et signature numériques (<https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=R62705>)
.
- Justificatif de paiement du droit de timbre (à remettre au moment de la remise du titre)
- Déclaration sur l'honneur de non polygamie en France si vous êtes marié et êtes ressortissant d'un pays qui l'autorise

- Justificatifs de séjour régulier et ininterrompu en France de 5 ans (titres de séjour, récépissés de renouvellement, certificats de scolarité, avis d'imposition, etc.) :
 - Si vous avez une carte bleue européenne : une partie de ces 5 ans peut avoir lieu sur le territoire d'un autre pays membre de l'Union européenne. Néanmoins, vous devez avoir effectué les 2 années de séjour précédant la demande de délivrance de la carte de résident **en France**.
 - Si vous êtes réfugié ou titulaire de la protection subsidiaire : le calcul de la durée de 5 ans commence **à la date du dépôt de la demande d'asile**
- Justificatifs de vos ressources ou de celles de votre couple si vous êtes mariés :
 - Justificatifs de ressources suffisantes, stables et régulières sur les 5 dernières années : bulletins de paie, avis d'imposition, attestation de versement de pension, contrat de travail. Les prestations sociales et les allocations sont exclues.
 - Si vous touchez l' AAH (Allocation aux adultes handicapés) ou l' Asi (Allocation supplémentaire d'invalidité) : vous devez joindre les justificatifs
- Justificatif d'assurance maladie : carte d'assurance maladie ou attestation d'assurance maladie
- Justificatifs de l'intégration républicaine : déclaration sur l'honneur de respect des principes régissant la République française (**remis en préfecture**) + [preuve de votre connaissance suffisante de la langue française \(https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F34501\)](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F34501)
(si vous avez moins de 65 ans).

Quel est le coût de la carte de résident de longue durée-UE ?

Cas général Demande hors délai

Quelle est la durée de validité de la carte de résident de longue durée-UE ?

La carte de **résident de longue durée – UE** est valable **10 ans**. Elle est renouvelable.

Attention

la carte de résident n'est plus valable si vous quittez la France pendant une période de 6 ans consécutifs.

Comment renouveler la carte de résident de longue durée-UE ?

En renouvellement de votre carte de **résident de longue durée – UE** , vous pouvez :

- Soit renouveler votre carte de **résident de longue durée – UE**
- Soit faire une 1^{re} demande de carte de **résident permanent**

Carte de résident de longue durée – UE Carte de résident permanent

Que faire en cas de refus de délivrance de la carte de résident longue durée-UE ?

La démarche varie selon que le refus vous a été notifié ou résulte d'une absence de réponse à votre demande.

Si le préfet vous a notifié le refus Absence de réponse du préfet sur votre demande

Questions - Réponses

- [Carte de résident : comment justifier de votre connaissance du français ? \(https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F34501\)](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F34501)

Et aussi...

- [Carte de résident permanent d'un étranger en France \(https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F11201\)](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F11201)

Pour en savoir plus

- [Carte bleue européenne \(https://immigration-portal.ec.europa.eu/blue-card_fr\)](https://immigration-portal.ec.europa.eu/blue-card_fr)

Source : Commission européenne

Textes de référence



[Directive 2003/109/CE du 25 novembre 2003 relative au statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:02003L0109-20110520) (<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:02003L0109-20110520>)



[Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile : article L433-7](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070158/LEGISCTA000042771992/)
(https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070158/LEGISCTA000042771992/)

Délivrance de la carte de résident de longue durée – UE



[Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile : articles L436-1 à L436-13](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070158/LEGISCTA000042772036/)
(https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070158/LEGISCTA000042772036/)

Taxes et droit de timbre à payer



[Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile : annexe 10](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000043472320)
(https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000043472320)

Liste des pièces à fournir : points 58 et 64